

États financiers consolidés intermédiaires résumés

Semestre clos le 30 septembre 2025

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Chiffre d'affaires	(4)	9 059	8 775
Coût des ventes		(7 926)	(7 702)
Frais de recherche et développement	(5)	(267)	(284)
Frais commerciaux		(181)	(180)
Frais administratifs		(332)	(348)
Autres produits/(charges)	(6)	(37)	(62)
Résultat d'exploitation		316	199
Produits financiers	(7)	26	24
Charges financières	(7)	(101)	(131)
Résultat avant impôts		241	92
Impôt sur les bénéfices	(8)	(92)	(81)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	83	54
Résultat net des activités poursuivies		232	65
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	1	(2)
RÉSULTAT NET		233	63
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		220	53
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		13	10
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		219	55
• aux participations ne donnant pas le contrôle		13	10
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		1	(2)
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action (en €)			
• Résultat de base	(10)	0,38	0,10
• Résultat dilué	(10)	0,38	0,10

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos	
		Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Résultat net de la période		233	63
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(22)	23	10
Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	(13)/(14)	(5)	-
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	(9)	(4)
Éléments non recyclables en résultat		9	6
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		-	(11)
Réserve des coûts de couverture et autres		(6)	(25)
Ecart de conversion (*)		(244)	(21)
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	4	11
Éléments recyclables en résultat		(246)	(46)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	(48)	(5)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(4)	23
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		(11)	10
• aux participations ne donnant pas le contrôle		7	13
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
• Activités poursuivies		(11)	12
• Activité non poursuivies		-	(2)
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
• Activités poursuivies		7	12
• Activité non poursuivies		-	1

(*) Inclut les écarts de conversion sur la réserve d'écarts actuariels pour € 0 millions au 30 septembre 2025 (€ (2) millions au 30 septembre 2024).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

Actifs

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Écarts d'acquisition	(11)	9 121	9 120
Immobilisations incorporelles	(11)	1 836	1 978
Immobilisations corporelles	(12)	2 684	2 720
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	809	871
Autres titres de participation		52	55
Autres actifs non courants	(14)	512	539
Impôts différés	(8)	707	689
Total des actifs non courants		15 721	15 972
Stocks et en-cours	(15)	4 465	4 151
Actifs sur contrat	(15)	6 327	5 895
Clients et comptes rattachés		2 885	2 906
Autres actifs opérationnels courants	(15)	3 315	3 307
Autres actifs financiers courants	(18)	30	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	1 687	2 274
Total des actifs courants		18 709	18 594
Actifs destinés à la vente	(9)	19	20
TOTAL DE L'ACTIF		34 449	34 586

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(16)	10 417	10 464
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		100	113
Total des capitaux propres		10 517	10 577
Provisions non courantes	(15)	387	427
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(22)	908	935
Emprunts non courants	(20)	2 682	2 709
Dettes non courantes sur contrats de location	(20)	565	609
Impôts différés	(8)	84	75
Total des passifs non courants		4 626	4 755
Provisions courantes	(15)	1 462	1 529
Emprunts courants	(20)	459	87
Dettes courantes sur contrats de location	(20)	181	187
Passifs sur contrat	(15)	8 810	8 881
Fournisseurs et comptes rattachés		3 915	3 751
Autres passifs opérationnels courants	(15)	4 479	4 819
Total des passifs courants		19 306	19 254
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(9)	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		34 449	34 586

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos	
		Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Résultat net		233	63
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	382	418
Charge relative aux paiements fondés sur des actions		13	13
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		(3)	17
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		3	14
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		1	(17)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	20	38
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat		(16)	(26)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement		633	520
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)	(15)	(1 151)	(448)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation		(518)	72
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		3	4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(225)	(214)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(14)	(1)	6
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(2)	1	(10)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée		(8)	628
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		(230)	414
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(9)</i>	<i>(4)</i>	<i>(4)</i>
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		(3)	982
Émission / (remboursement) de titres perpétuels subordonnés	(16)	-	745
Coupon payé sur titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(44)	(11)
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(16)	(4)
Emissions d'emprunts obligataires	(20)	-	-
Variation nette des emprunts courants et non courants	(20)	382	(1 240)
Variation nette des dettes sur contrats de location	(20)	(84)	(82)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(20)	(12)	(3)
Variation nette de la trésorerie liée au financement		223	387
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(525)	873
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 274	976
Incidence des variations de taux de conversion		(65)	(37)
Autres variations		3	(25)
Transfert vers actifs destinés à la vente		-	2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE	(19)	1 687	1 789
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(28)</i>	<i>(37)</i>
<i>(b) Impôts payés</i>		<i>(92)</i>	<i>(105)</i>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves	Ecart actuariels	Variation des instruments dérivés de couverture	Réserve de conversion	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2025	461 510 538	3 231	5 870	750	870	268	(0)	(524)	10 464	113	10 577
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(7)	14	-	(237)	(231)	(6)	(236)
Résultat net de la période	-	-	-	-	220	-	-	-	220	13	233
Total du résultat global	-	-	-	-	213	14	-	(237)	(11)	7	(4)
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	(1)	(4)
Dividendes convertibles en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Augmentation de capital par émission de titres	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-	(2)
Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	(44)	-	-	-	(44)	-	(44)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	519 428	4	-	-	(4)	-	-	-	0	-	0
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres et autres	-	-	-	-	13	-	-	-	13	-	13
Au 30 septembre 2025	462 029 966	3 234	5 870	750	1 042	282	-	(761)	10 417	101	10 517
Au 31 mars 2024	384 291 068	2 690	5 486	-	741	272	3	(520)	8 672	106	8 778
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(20)	3	(8)	(18)	(43)	1	(41)
Résultat net de la période	-	-	-	-	53	-	-	-	53	10	63
Total du résultat global	-	-	-	-	33	3	(8)	(18)	10	11	21
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	-	(26)	-	-	-	(26)	-	(26)
Dividendes convertibles en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Augmentation de capital par émission de titres	76 858 213	538	392	-	56	-	-	-	986	-	986
Émission de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	750	(4)	-	-	-	746	-	746
Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	360 304	3	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	-	13	-	-	-	13	-	13
Au 30 septembre 2024	461 509 585	3 231	5 878	750	802	275	(5)	(538)	10 393	110	10 503

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE	8
Note 1. Événements significatifs	8
Note 2. Variations de périmètre	8
B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS	8
Note 3. Principes comptables	8
C. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
Note 4. Informations sectorielles	10
D. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	11
Note 5. Frais de recherche et développement	11
Note 6. Autres produits et charges	12
Note 7. Résultat financier	12
Note 8. Impôt sur les bénéfices	13
Note 9. Résultat des activités non poursuivies et actifs détenus en vue de la vente	13
Note 10. Résultat par action	14
E. ACTIFS NON COURANTS	15
Note 11. Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	15
Note 12. Immobilisations corporelles	16
Note 13. Participations dans les coentreprises et entreprises associées	17
Note 14. Autres actifs non courants	19
F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	19
Note 15. Analyse du besoin en fonds de roulement	19
G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES	22
Note 16. Capitaux propres	22
Note 17. Distribution de dividendes	23
H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER	23
Note 18. Autres actifs financiers courants	23
Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	24
Note 20. Dette financière	24
Note 21. Instruments financiers et gestion des risques financiers	25
I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES	26
Note 22. Engagements de retraite et avantages assimilés	26
J. CONTENTIEUX	27
Note 23. Contentieux	27
K. AUTRES INFORMATIONS	33
Note 24. Parties liées	33
Note 25. Événements postérieurs à la clôture	33
Note 26. Périmètre de consolidation	34

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux facteurs de marché sont l'urbanisation, l'importance croissante des préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'amélioration opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 novembre 2025.

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

NOTE 1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Le Groupe n'a identifié aucun événement significatif à signaler, autre que les éléments décrits dans les notes suivantes.

NOTE 2. VARIATIONS DE PERIMETRE

Il n'y a aucune évolution significative dans la variation de périmètre sur le semestre clos au 30 septembre 2025.

B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Base d'établissements des comptes consolidés intermédiaires résumés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Alstom pour le semestre clos le 30 septembre 2025 sont présentés en millions d'euros et ont été établis :

- Conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB), adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er avril 2025, et conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire ;
- En utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2025, à l'exception des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après et des dispositions spécifiques d'IAS 34 utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires concernant l'estimation de la charge fiscale (telle que décrite à la Note 8) et les engagements de retraite et avantages assimilés (tels que décrits en Note 22).

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.efrag.org/Endorsement>

3.2 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2025

Plusieurs amendements sont applicables au 1er avril 2025 et approuvés par l'Union européenne :

- Amendements à l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Absence de convertibilité ;

Ces amendements en vigueur au 1^{er} avril 2025 pour Alstom n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

3.3 Nouvelles normes et interprétations d'application non encore obligatoire

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne :

- Améliorations annuelles Volume 11 (applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) ;
- Amendements à l'IFRS 9 et l'IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026) ;
- Amendements à la norme IFRS 9 et l'IFRS 7 « Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027).

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

3.4 Amortissement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise.

La charge d'amortissement des actifs acquis exclusivement dans le cadre de regroupements d'entreprise est comptabilisée dans le coût des ventes pour les actifs liés au carnet de commandes, produits et projets, relations avec les clients ainsi qu'aux immobilisations corporelles, en coûts de R&D pour la technologie acquise et en quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence pour les participations dans les coentreprises et les entreprises associées. Le montant de ces charges d'amortissement impactant le résultat avant impôts (c'est-à-dire les coûts des ventes et les coûts de R&D) s'élève à € (126) millions au 30 septembre 2025 contre € (183) millions au 30 septembre 2024, et celui impactant la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à € (3) millions au 30 septembre 2025 contre € (6) million au 30 septembre 2024.

C. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information financière du Groupe Alstom est revue régulièrement par le Comité Exécutif, identifié comme le principal décideur opérationnel du Groupe. Ce reporting présente les indicateurs clés de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Matériels roulants	4 665	4 531
Services	2 266	2 197
Systèmes	823	800
Signalisation	1 305	1 247
Total Groupe	9 059	8 775

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Europe	5 329	4 911
<i>dont France</i>	<i>1 653</i>	<i>1 443</i>
Amériques	1 644	1 813
Asie/Pacifique	1 317	1 312
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	769	739
Total Groupe	9 059	8 775

Carnet de commandes par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Matériels roulants	43 246	40 092
Services	36 557	38 556
Systèmes	7 034	7 562
Signalisation	9 285	8 750
Total Groupe	96 122	94 960

Carnet de commandes par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Europe	58 291	57 013
dont France	15 115	13 053
Amériques	13 319	12 373
Asie/Pacifique	11 887	12 151
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	12 625	13 423
Total Groupe	96 122	94 960

Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

D. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 5. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus	(300)	(326)
Financements reçus (*)	38	43
Dépenses de recherche et développement, net	(262)	(283)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	83	83
Dotations aux amortissements (**)	(89)	(84)
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT)	(267)	(284)

(*) Les financements reçus incluent des subventions publiques à hauteur de € 36 millions au 30 septembre 2025 contre € 33 millions au 30 septembre 2024.

(**) Pour le premier semestre clos au 30 septembre 2025, les dotations aux amortissements comprennent € (25) millions d'amortissement au titre de l'allocation des prix d'acquisition contre € (28) millions au 30 septembre 2024.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, le Groupe Alstom a investi € (300) millions en Recherche et Développement, pour poursuivre notamment les développements de :

- Ligne de Produit Rolling Stock : la gamme « Coradia stream™ » incluant la version BEMU, les trains à très grande vitesse Avelia Horizon™, les gammes Avelia stream™ et Citadis™ NAM, le Metropolis™ Large Gauge pour l'Inde, ainsi que le portefeuille de Composants ferroviaires ;
- Ligne de Produit D&IS : les solutions de contrôle des trains Grandes Lignes avec les dernières fonctionnalités ERTMS (Onvia Control™ et Onvia Cab™) et l'Opération Automatique des Trains (ATO), les solutions CBTC pour la signalisation urbaine (Urbalis Fluence™, Urbalis Forward™, Urbalis Flo™), ainsi que les Technologies Digitales et la Cybersécurité pour le ferroviaire ;
- Le système de surveillance de flotte (HealthHub™) et la digitalisation pour les activités de Services, et les innovations dans le domaine de la Mobilité Autonome.

NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Plus / Moins-values sur cessions d'activités	-	21
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(12)	(1)
Coûts d'intégration, dépréciations et autres	(25)	(82)
AUTRES PRODUITS / (CHARGES)	(37)	(62)

Au 30 septembre 2025, les coûts de dépréciations et autres comprennent principalement :

- € (13) millions liés à certaines procédures judiciaires (voir Note 23) et d'autres risques, survenant en dehors du cours normal des affaires ;
- € (12) millions liés à d'autres dépenses exceptionnelles qui sont exclues du cours normal des affaires par nature dont € (8) millions d'impacts induits du plan d'économies initié en Allemagne.

Les coûts d'intégration des entités de Bombardier Transport s'élèvent à zéro à fin septembre 2025.

NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Produit d'intérêts financiers	16	24
Charge d'intérêts financiers sur emprunts et sur dettes sur contrats de location	(43)	(59)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(27)	(35)
Gains/(pertes) nets des couvertures de change	10	(4)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(17)	(16)
Composante de financement sur contrats	(16)	(14)
Autres produits / (charges) financiers	(25)	(38)
RESULTAT FINANCIER NET	(75)	(107)
Total des produits financiers	26	24
Total des charges financières	(101)	(131)

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière net du revenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 30 septembre 2025, les produits d'intérêts s'élèvent à € 16 millions et représentent la rémunération de la trésorerie du Groupe sur la période, tandis que les charges d'intérêts s'élèvent à € (43) millions, dont € (17) millions de charges d'intérêts sur les contrats de location.

L'effet net des couvertures de change de € 10 millions inclut principalement le coût amorti de portage (points de terme) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux ainsi que les positions financières intra-groupes.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (17) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

La composante de financement sur contrats de € (16) millions provient de contrats avec des décalages temporaires importants entre les encaissements des clients et la reconnaissance du chiffre d'affaires, conformément à la norme IFRS 15.

Les autres charges financières de € (25) millions incluent principalement des frais bancaires et autres frais, dont une part importante est liée aux commissions d'engagement versées sur les facilités de garantie, les facilités de crédit renouvelables ainsi qu'aux frais relatifs aux émissions obligataires.

NOTE 8. IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une charge d'impôt de € (92) millions au premier semestre de l'exercice 2025/26, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif avant amortissement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise de 28 %, contre € (81) millions pour la même période lors de l'exercice précédent et un taux d'imposition effectif de 37 %. Sur la base des hypothèses du plan à moyen terme, Alstom n'a identifié aucun événement qui aurait un impact sur la reconnaissance des actifs d'impôt différé au 30 septembre 2025

NOTE 9. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

9.1 Activités non poursuivies

Le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans le compte de résultat consolidé intermédiaire d'Alstom inclut la réévaluation des passifs liés aux précédentes cessions d'activité. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, Alstom a ainsi reconnu un gain non matériel.

Les flux de trésorerie des activités non poursuivies liés aux précédentes cessions d'activité s'élèvent sur l'exercice à € (4) millions.

9.2 Actifs détenus en vue de la vente

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, l'impact des actifs détenus en vue de la vente s'élève à € 19 millions, contre € 20 millions au 31 mars 2025.

Shanghai Alstom Transport Co Ltd

Au cours du mois de janvier 2025, Alstom a signé un protocole d'accord contractuel pour la vente de la totalité de sa participation minoritaire dans une coentreprise chinoise. La transaction devrait être réalisée au cours de l'exercice 2025/26, après l'obtention des approbations réglementaires des autorités locales.

Site de Görlitz

Le 31 mars 2025, Alstom et KNDS ont signé l'accord-cadre final et se sont mis d'accord sur la vente du site de Görlitz d'Alstom ainsi que sur le transfert de la majorité des employés d'Alstom vers KNDS.

NOTE 10. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	219	55
- Provenant des activités non poursuivies	1	(2)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	220	53

Conformément à la norme IAS 33, le « Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère » utilisé pour le calcul du résultat par action s'élève à € 176 millions, en tenant compte du coût de € 44 millions lié aux coupons payés aux détenteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

<i>nombre d'actions</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action	461 770 252	435 710 029
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	3 504 681	2 941 889
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	465 274 933	438 651 918

<i>(en €)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Résultat de base	0,38	0,10
Résultat dilué	0,38	0,10
Résultat de base des activités poursuivies	0,38	0,11
Résultat dilué des activités poursuivies	0,38	0,11
Résultat de base des activités non poursuivies	-	-
Résultat dilué des activités non poursuivies	-	-

E. ACTIFS NON COURANTS

NOTE 11. ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

11.1 Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisition et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2025
Ecarts d'acquisition	9 120	-	-	1	9 121
dont :					
Valeur brute	9 120	-	-	1	9 121
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les écarts d'acquisition, ainsi que les technologies et autres immobilisations incorporelles (Note 11.2) sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Le Groupe n'a pas identifié d'événement justifiant la réalisation d'un test de dépréciation au 30 septembre 2025.

Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion	Au 30 septembre 2025
Coûts de développement capitalisés	1 950	83	-	(3)	2 030
Autres immobilisations incorporelles	3 413	2	(6)	(79)	3 330
Valeur brute	5 363	85	(6)	(82)	5 360
Coûts de développement capitalisés	(1 389)	(65)	-	3	(1 451)
Autres immobilisations incorporelles	(1 996)	(125)	6	42	(2 073)
Amortissements et dépréciations	(3 385)	(190)	6	45	(3 524)
Coûts de développement capitalisés	561	18	-	-	579
Autres immobilisations incorporelles	1 417	(123)	-	(37)	1 257
Valeur nette	1 978	(105)	-	(37)	1 836

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 30 septembre 2025
Terrains	278	2	-	(2)	278
Bâtiments	3 092	54	(13)	(40)	3 093
Matériel et outillage	2 141	18	(8)	(16)	2 135
Constructions en cours	298	124	(1)	(79)	342
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	563	14	(6)	(8)	563
Valeur brute	6 372	212	(28)	(145)	6 411
Terrains	(8)	(1)	-	-	(9)
Bâtiments	(1 715)	(107)	12	47	(1 763)
Matériel et outillage	(1 597)	(56)	7	32	(1 614)
Constructions en cours	(3)	-	-	1	(2)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(329)	(29)	6	13	(339)
Amortissements et dépréciations	(3 652)	(193)	25	93	(3 727)
Terrains	270	1	-	(2)	269
Bâtiments	1 377	(53)	(1)	7	1 330
Matériel et outillage	544	(38)	(1)	16	521
Constructions en cours	295	124	(1)	(78)	340
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	234	(15)	-	5	224
Valeur nette	2 720	19	(3)	(52)	2 684

Les engagements d'achat d'actifs immobilisés qui se composent principalement d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à € 58 millions au 30 septembre 2025 (€ 54 millions au 31 mars 2025).

Droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation relatifs aux actifs loués pour les montants suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Réductions	Autres variations dont écarts de conversion	Au 30 septembre 2025
Terrains	12	2	-	-	14
Bâtiments	840	49	(19)	(20)	850
Matériel et outillage	39	10	(3)	-	46
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	230	9	(10)	(1)	228
Valeur brute	1 121	70	(32)	(21)	1 138
Terrains	(2)	-	-	(1)	(3)
Bâtiments	(393)	(64)	19	9	(429)
Matériel et outillage	(21)	(4)	3	-	(22)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(53)	(20)	10	3	(60)
Amortissements et dépréciations	(468)	(88)	32	11	(513)
Terrains	10	2	-	(1)	11
Bâtiments	446	(15)	-	(11)	420
Matériel et outillage	20	6	-	-	26
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	177	(11)	-	1	167
Valeur nette	653	(18)	-	(10)	624

NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024
Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd	227	232	26	20
CASCO Signal Ltd	174	202	31	31
Autres entreprises associées	126	138	10	4
Entreprises associées	527	572	67	55
Jiangsu Alstom NUG Propulsion System Co. Ltd	144	145	28	6
SpeedInnov JV	42	56	(14)	(14)
BTREN Mantenimiento Ferroviario	19	23	1	1
Autres coentreprises	77	75	1	6
Coentreprises	282	299	16	(1)
TOTAL	809	871	83	54

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Solde d'ouverture	871	882
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation	83	116
Dividendes	(103)	(156)
Transfert vers actifs destinés à la vente (*)	-	(16)
Ecarts de conversion et autres variations (**)	(42)	45
SOLDE DE CLOTURE	809	871

(*) Correspond au classement en Actifs détenus en vue de la vente de Shanghai Alstom Transport Co (voir Note 9.2).

(**) Au 31 mars 2025, les écarts de conversion et autres variations sont principalement dus à l'effet du changement de méthode de consolidation des deux coentreprises BTREN et IRVIA en Espagne, de la méthode proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence pour respectivement € 20 millions et € 6 millions. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, les écarts de conversion et autres variations sont principalement dus à l'impact des devises sur les coentreprises chinoises.

13.1 Alstom Sifang (Qingdao) Transportation LTD

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées (à 100 %) issues du management de Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd au 30 septembre 2025 :

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd	AST Ltd
	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Actifs non courants	219	223
Actifs courants	1 386	1 258
TOTAL DE L'ACTIF	1 605	1 481
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	365	368
Passifs non courants	9	4
Passifs courants	1 240	1 113
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 605	1 481
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
ACTIF NET	183	185
Ecart d'acquisition	35	35
Autres éléments (*)	9	12
VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE	227	232

(*) Correspond à la juste valeur des actifs acquis calculée au moment de l'acquisition de Bombardier Transport.

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd Au 30 septembre 2025	AST Ltd Au 30 septembre 2024
Chiffre d'affaires	651	444
Résultat net des activités poursuivies	52	40
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	52	40
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
Quote-part dans le résultat net	26	20
QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET	26	20

13.2 CASCO Signal LTD

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées (à 100 %) issues du management de CASCO Signal LTD au 30 septembre 2025 :

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	CASCO Au 30 septembre 2025	CASCO Au 31 mars 2025
Actifs non courants	299	312
Actifs courants	672	708
TOTAL DE L'ACTIF	971	1 020
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	329	386
Passifs courants	633	630
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	971	1 020
Pourcentage de détention du groupe	49%	49%
ACTIF NET	161	189
Ecart d'acquisition	13	13
VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE	174	202

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	CASCO Au 30 septembre 2025	CASCO Au 30 septembre 2024
Chiffre d'affaires	340	345
Résultat net des activités poursuivies	64	64
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	64	64
Pourcentage de détention du groupe	49%	49%
Quote-part dans le résultat net	31	31
QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET	31	31

13.3 Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble, une valeur nette comptable de € 126 millions au 30 septembre 2025 (€ 138 millions au 31 mars 2025).

NOTE 14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	58	74
Autres prêts et dépôts à long terme (**)	454	465
Autres actifs non courants	512	539

(*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Note 20).

(**) Incluant la mise en place de programmes NMTC (voir Note 20), et les excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite, s'élevant à € 225 millions au 30 septembre 2025 contre € 228 millions au 31 mars 2025 (voir Note 22).

F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Note 15. Analyse du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025	Variation
Stocks	4 465	4 151	314
Actifs sur contrat	6 327	5 895	432
Clients et comptes rattachés	2 885	2 906	(21)
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(1 164)	(1 512)	348
Passifs sur contrat	(8 810)	(8 881)	71
Provisions	(1 849)	(1 956)	107
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 915)	(3 751)	(164)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(2 061)	(3 148)	1 087

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2025
Besoin en fonds de roulement en début de période	(3 148)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	1 151
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	7
Ecarts de conversion et autres variations	(71)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 088
Besoin en fonds de roulement en fin de période	(2 061)

Le Groupe a mis en place des accords de financement des fournisseurs, permettant aux fournisseurs participants de vendre leurs créances envers Alstom à une institution financière (factor) avant leurs échéances contractuelles. Il existe deux types d'accord :

- Le Groupe a proposé aux fournisseurs avec des délais de paiements classiques d'avoir recours à un programme de financement de leur créances auprès des factors, avec la possibilité de se les faire payer à court terme. Le Groupe paie au factor ces factures à leur date d'échéance contractuelle. Ces factures restent présentées au sein des Fournisseurs et comptes rattachés.
- De plus, Bombardier Transport avait négocié des délais de paiement étendus avec certains de ses fournisseurs, qui ont intégré un programme d'affacturage inversé. Etant donné que ce programme modifie significativement les

conditions de paiement et conformément à la mise à jour IFRIC publiée en décembre 2020, ces factures sont présentées sur une ligne dédiée du bilan, dans les Autres passifs opérationnels courants. (voir Note 15.3).

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2025	Semestre clos le 30 septembre 2025
Dettes Fournisseurs	3 915	3 751
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	212	223
Total Dettes fournisseurs, avec des délais de paiement étendu inclus	4 127	3 974
• dont dettes fournisseurs pour lesquelles les fournisseurs ont souscrit à un accord de financement des fournisseurs	389	391
• <i>dont dettes fournisseurs pour lesquelles les fournisseurs ont déjà été payé par le factor à leur initiative</i>	<i>322</i>	<i>275</i>

Le Groupe a généralement des délais de paiement moyens de ses dettes fournisseurs compris entre 60 et 120 jours en fonction des zones géographiques.

Les délais de paiement moyens des dettes fournisseurs inclus dans un programme de financement des fournisseurs sont étendus en Moyenne de 0 à 20 jours en fonction de leur zone géographique, à l'exception des fournisseurs inclus dans le programme « exBT », avec des termes de paiements étendus compris entre 210 et 240 jours.

15.1 Stocks et en-cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Matières premières et marchandises	3 198	3 050
Travaux en cours	1 278	1 083
Produits finis	252	250
Stocks et en-cours, valeur brute	4 728	4 383
Matières premières et marchandises	(256)	(223)
Travaux en cours	(6)	(6)
Produits finis	(1)	(3)
Dépréciations	(263)	(232)
Stocks et en-cours, valeur nette	4 465	4 151

15.2 Actifs/(passifs) nets sur contrats

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025	Variation
Coût d'obtention et de réalisation d'un contrat	40	57	(17)
Actifs sur contrat	6 287	5 838	449
Total actifs sur contrat	6 327	5 895	432
Passifs sur contrat	(8 810)	(8 881)	71
Actifs/(Passifs) nets sur contrats	(2 483)	(2 986)	503

Les actifs/(passifs) nets sur contrats incluent les avances et acomptes ainsi que, dans certains cas spécifiques, les paiements progressifs reçus en échange d'engagements de paiement irrévocables et inconditionnels émis par le client. Pour ces cas spécifiques, de telles transactions sont analysées comme un paiement anticipé reçu pour le compte du client dans le cadre du

contrat de fourniture de matériels roulants et elles s'élèvent à € 511 millions au 30 septembre 2025 contre € 325 millions au 31 mars 2025.

15.3 Autres actifs et passifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Avances à la commande versées aux fournisseurs	275	298
Impôt sur les sociétés	69	91
Autres taxes	771	702
Charges constatées d'avance	241	171
Autres créances	471	468
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	702	832
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	786	745
Autres actifs opérationnels courants	3 315	3 307

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Dettes de personnel	905	1 081
Impôt sur les sociétés	226	247
Autres taxes	709	712
Produits constatés d'avance	6	4
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	212	223
Autres dettes	1 125	1 178
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	647	728
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	649	646
Autres passifs opérationnels courants	4 479	4 819

Au cours de la période close au 30 septembre 2025, le Groupe n'a pas conclu de nouveaux accords de cession de créances entraînant la dé-comptabilisation des créances fiscales. Au 30 septembre 2025, l'encours total cédé s'élève à € 136 millions contre € 173 millions au 31 mars 2025.

15.4 Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2025
Garanties	610	48	(32)	(45)	(15)	566
Risques sur contrats	920	128	(22)	(122)	(8)	896
Provisions courantes	1 529	176	(54)	(167)	(22)	1 462
Litiges et risques fiscaux	122	2	(4)	(3)	(4)	113
Restructurations	186	12	(1)	(26)	(3)	168
Autres provisions non courantes	119	1	-	(12)	(2)	106
Provisions non courantes	427	15	(5)	(41)	(9)	387
Total des provisions	1 956	191	(59)	(208)	(31)	1 849

Les provisions pour garanties sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle.

Les provisions pour risques sur contrats se rapportent aux provisions pour pertes contractuelles, aux litiges commerciaux et aux risques opérationnels.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables. A la suite de l'application de l'IFRIC 23 en avril 2019, il est rappelé que les traitements fiscaux incertains liés à l'impôt sur les sociétés sont désormais présentés en tant que passifs fiscaux dans la ligne impôts sur les sociétés dans les autres passifs opérationnels courants (voir Note 15.3).

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à la mise en place des plans de restructuration actuels.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques relatifs à des cessions, des litiges salariés, des procédures judiciaires et des obligations d'ordre environnemental.

La Direction identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et autres risques, sur la base de la meilleure estimation, afin d'évaluer, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles. Les principaux contentieux sont exposés en Note 23.

G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES

NOTE 16. CAPITAUX PROPRES

16.1 Capital

Au 30 septembre 2025, le capital social d'Alstom s'élève à € 3 234 209 762 et se compose de 462 029 966 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au cours du semestre s'élève à 465 274 933 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, 519 428 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

16.2 Écarts de conversion

Le montant des réserves de conversion revenant au Groupe au 30 septembre 2025 s'élève à € (761) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, pour un montant de € (237) millions reflètent principalement les variations de la livre sterling (€ (55) millions), de la roupie indienne (€ (49) millions), du yuan chinois (€ (47) millions), du dollar américain (€ (37) millions) et du dollar canadien (€ (19) millions) contre l'euro sur le semestre clos le 30 septembre 2025.

16.3 Titres subordonnés à durée indéterminée

Alstom a placé en mai 2024 une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de € 750 millions, avec un coupon de 5,868% par an pendant les 5,25 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe comportent des options de remboursement à l'initiative d'Alstom. Ces options peuvent être exercées après une période minimale de 5 ans, puis à chaque date de coupon, ou en cas de circonstances particulières. Le rendement annuel est fixe et sera révisé en fonction des clauses contractuelles.

Alstom n'est pas obligé d'effectuer des paiements en raison de clauses contractuelles lui permettant de différer indéfiniment les paiements. Toutefois, ces clauses exigent que les paiements différés soient effectués si des dividendes sont distribués. Ces caractéristiques confèrent à Alstom un droit inconditionnel d'éviter de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier pour le montant nominal ou les intérêts. En conséquence, conformément à la norme IAS 32, ces titres sont classés comme des instruments de capitaux propres, et tout paiement effectué est comptabilisé en déduction des capitaux propres.

Durant la période, le Groupe a payé un coupon de € 44 millions, comptabilisé en capitaux propres.

16.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé le 20 novembre 2024 avec Rothschild Martin Maurel. Une autorisation de tirage de € 18 millions a été accordée pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

Au 30 septembre 2025, Alstom ne détient aucune action dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de la période, Alstom a acquis 6 076 570 actions à un prix moyen de € 20,150 et a cédé 6 076 570 actions à un prix moyen de € 20,187.

NOTE 17. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

NOTE 18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 30 septembre 2025, les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des instruments dérivés couvrant les activités de financement du groupe.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Instrument dérivé liés aux activités de financement et autres	30	61
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	30	61

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Trésorerie	1 264	1 214
Equivalents de trésorerie	423	1 060
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 687	2 274

En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 1 264 millions, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- des dépôts bancaires à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 139 millions (€ 137 millions le 31 mars 2025) ;
- des OPCVM pour un montant de € 283 millions (€ 923 millions au 31 mars 2025) qualifiés de « monétaires » ou de « monétaires court terme » selon la classification AMF.

NOTE 20. DETTE FINANCIERE

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Flux avec impact sur la trésorerie	Flux sans impact sur la trésorerie	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2025
Emprunts obligataires	2 638	1	-	-	2 639
Titres négociables à court terme (NEU CP)	-	400	-	-	400
Bank debt & other financial debt (*)	87	(14)	(3)	(3)	70
Instruments dérivés liés aux activités de financement	70	(135)	100	100	35
Intérêts courus et autres (**)	1	(8)	4	4	(3)
Emprunts	2 796	244	101	101	3 141
Dettes sur contrats de location (***)	796	(84)	34	34	746
Total dette financière	3 592	160	135	135	3 887

(*) Incluant un emprunt (New Markets Tax Credit Program – NMTC) de € 33 millions sur sept ans (€ 35 millions au 30 septembre 2024) mis en place au cours de l'année fiscale 2021/22 et couvert par un prêt de € 25 millions sur sept ans (€ 27 millions au 30 septembre 2024).

(**) Les intérêts payés sont présentés dans les flux liés aux opérations dans le tableau des flux de trésorerie. Les intérêts nets payés et reçus s'élèvent à € (10) millions et ceux liés aux dettes sur contrats de location s'élèvent à € (17) millions pour l'année.

(***) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondant à des passifs afférents à des contrats de location de trains et équipements connexes s'élèvent à € 60 millions au 30 septembre 2025 et € 74 millions au 31 mars 2025 (voir Note 12 et Note 14).

La variation de la dette financière sur la période est principalement due à l'émission de € 400 millions de Billets de Trésorerie Européens Négociables dans le cadre du programme NEU CP du groupe (aucune émission en cours en mars 2025).

Le tableau suivant fournit une synthèse des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance (jj/mm/aa)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable au 30 septembre 2025	Valeur de marché au 30 septembre 2025
Alstom octobre 2026	700	14/10/2026	0,25%	0,38%	699	686
Alstom juillet 2027	500	27/07/2027	0,13%	0,21%	499	478
Alstom janvier 2029	750	11/01/2029	0,00%	0,18%	746	685
Alstom juillet 2030	700	27/07/2030	0,50%	0,62%	696	625
Total et taux moyen pondéré			0,22%	0,35%	2 639	2 474

NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Facilité de crédit renouvelable

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 1 687 millions au 30 septembre 2025, le Groupe bénéficie d'une solide liquidité qui se compose de :

- Une facilité de crédit renouvelable de € 2,5 milliards dont l'échéance actuelle est juillet 2028 ;
- Une facilité de crédit renouvelable de secours de € 1,75 milliards dont l'échéance actuelle est janvier 2029.

Au 30 septembre 2025, ces deux lignes restaient inutilisées.

Conformément à sa gestion prudente en matière de liquidités, la facilité de crédit renouvelable de € 2,5 milliards sert de soutien au programme NEU CP en place.

Centralisation de la trésorerie du Groupe

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 et des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès.

De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne confirmée de Cautionnements Bilatéraux Consentis (« CGFA ») de € 15,35 milliards auprès de 16 banques de premier rang permettant les émissions de garanties bancaires d'une durée inférieure ou égale à 7 ans jusqu'au 1 avril 2028. Cette ligne syndiquée contient une clause de changement de contrôle, dont la mise en jeu pourrait entraîner la suspension de la facilité, l'obligation de substituer de nouvelles cautions aux cautions en cours de validité ou l'obligation de fournir un dépôt de garantie, ainsi que le remboursement anticipé des autres dettes du Groupe par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité anticipée.

Au 30 septembre 2025, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 29,59 milliards (contre € 29,52 milliards au 31 mars 2025).

L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 4,57 milliards au 30 septembre 2025 (contre € 2,95 milliards au 31 mars 2025).

I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

NOTE 22. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le passif net sur l'engagement de retraite et sur les avantages assimilés est calculé en utilisant la dernière évaluation de la précédente clôture financière. Les ajustements des hypothèses actuarielles sont effectués sur les principales zones de contribution (le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Suisse, la Suède, le Canada et les Etats-Unis) si des fluctuations importantes ou des événements ponctuels ont eu lieu au cours du semestre. La juste valeur des principaux actifs du régime est réexaminée au 30 septembre 2025.

Taux d'actualisation pour les principales zones géographiques (taux moyens pondérés)

(en %)	Au 30 septembre 2025	Au 31 mars 2025
Royaume-Uni	5,95%	5,90%
Zone euro	3,85%	3,33%
Amérique du Nord	5,19%	4,88%
Autres	1,51%	2,60%

Mouvements du semestre

Au 30 septembre 2025, les provisions nettes pour engagements de retraite s'élèvent à € (683) millions (composées de € 225 millions d'excédents d'actif de couverture (voir Note 14) et € (908) millions de provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés) contre € (707) millions au 31 mars 2025 (composées de € 228 millions d'excédents d'actif de couverture (voir Note 14) et € (935) millions de provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés).

La variation des gains et pertes actuarielles provenant des avantages postérieurs à l'emploi et reconnus directement dans les « Autres éléments du résultat global » s'élève à € 23 millions sur le semestre clos au 30 septembre 2025, en raison

principalement de la baisse de la juste valeur des actifs de couverture supérieure à l'effet de l'augmentation des taux d'actualisation par zone géographique.

Les autres variations de la période clos le 30 septembre 2025 découlent principalement des coûts des services relatifs aux prestations définies et aux projections estimées dans les évaluations actuarielles effectuées au 31 mars 2025.

J. CONTENTIEUX

NOTE 23. CONTENTIEUX

23.1 Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Le groupe est engagé dans plusieurs procédures judiciaires, principalement des contentieux liés à des contrats, dans le cadre des activités courantes. Ces contentieux, qui impliquent souvent des réclamations pour des retards dans les contrats ou des travaux supplémentaires, sont courants dans les domaines dans lesquels le groupe opère, particulièrement pour les grands projets à long terme. Les montants en question, qui peuvent être substantiels, sont réclamés soit au Groupe seul, soit conjointement avec ses partenaires de consortium. Dans certaines procédures, le montant réclamé n'est pas précisé au début de la procédure. Les montants estimés au titre de ces contentieux sont pris en compte dans l'estimation de la marge à l'achèvement dans le cas des contrats en cours, ou inclus dans les provisions et autres passifs courants pour les contrats achevés, lorsqu'ils sont considérés comme des estimations fiables de passifs probables. Les coûts réels supportés peuvent dépasser le montant des estimations initiales en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les incertitudes inhérentes à l'issue du contentieux.

23.2 Contentieux hors du cadre des activités courantes du Groupe

Amiante

Certaines filiales du Groupe sont défenderesses dans des procédures civiles liées à l'utilisation de l'amiante, essentiellement en France ainsi qu'en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En France, ces procédures sont initiées par certains salariés ou anciens salariés atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante dans le but d'obtenir une décision de justice leur permettant d'obtenir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de la sécurité sociale française. Par ailleurs, les salariés et anciens salariés du Groupe ne souffrant pas d'une maladie professionnelle liée à l'amiante ont entamé des actions en justice devant les tribunaux français dans le but d'obtenir une indemnisation pour les dommages liés à leur exposition présumée à l'amiante, y compris le préjudice d'anxiété spécifique. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec une certitude raisonnable l'issue des affaires liées à l'amiante, le Groupe estime que ces affaires n'auront pas, dans l'ensemble, d'effet négatif significatif sur sa situation financière.

Brésil

En juillet 2013, l'autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné un certain nombre d'entreprises exerçant des activités de transport au Brésil, y compris les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs entreprises et individus, dont les filiales brésiennes d'Alstom et de Bombardier Transportation, et certains employés actuels et anciens du Groupe. En juillet 2019 CADE a imposé une amende financière de BRL 133 millions (environ € 21 millions) à l'encontre de la filiale d'Alstom au Brésil ainsi qu'une interdiction de 5 ans de participer à des appels d'offres de marchés publics au Brésil (administration publique fédérale, étatique et municipale). Parallèlement, CADE a imposé une amende de BRL 23 millions (environ € 4 millions) à la filiale de Bombardier Transportation au Brésil, mais pas d'interdiction de participer aux appels d'offres publics. En septembre et décembre 2020, les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation au Brésil ont intenté une action en justice devant le Tribunal Civil de Brasília afin de suspendre et finalement d'annuler la décision de juillet 2019. Les deux filiales ont obtenu une injonction pour suspendre les effets de la décision administrative jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur le fond soit rendu. En mai 2014, le Procureur de l'État de Sao Paulo a lancé une action civile contre les filiales du groupe au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres entreprises, dans le cadre d'un projet de transport. Le montant total réclamé à l'ensemble de toutes les sociétés s'élève à BRL 2,5 milliards (environ € 404 millions), sans compter les intérêts et les éventuels dommages-intérêts à des tiers. En décembre 2014, le Procureur Général de l'État de Sao Paulo a également engagé une action en justice contre les filiales d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres entreprises (dont la filiale locale de Bombardier Transportation) en raison de pratiques anticoncurrentielles présumées concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains, et au cours du dernier trimestre 2016, concernant une deuxième phase dudit projet de maintenance. Les filiales du Groupe se défendent activement contre ces deux actions. En cas de pratiques illicites avérées, les sanctions possibles pourraient inclure l'annulation des contrats concernés, l'interdiction de participer aux appels d'offres publics au Brésil, le paiement de dommages compensatoires, de dommages-intérêts punitifs et/ou la dissolution forcée des filiales brésiennes impliquées.

Italie

Le 23 juin 2020, une série de perquisitions et d'arrestations ont été effectuées par la police de Milan, sur instruction du parquet de Milan, dans le cadre d'une enquête préliminaire sur des allégations de corruption et de manipulations de soumissions d'offres dans le cadre d'appels d'offres publics pour Azienda Transporte Milanese (« ATM »), la société municipale de transport public et l'opérateur du métro de Milan. L'enquête a concerné au moins sept sociétés et 28 personnes, dont deux employés et deux anciens employés d'Alstom et deux anciens employés d'Alstom Ferroviaria S.p.A. (les « employés d'Alstom Italie »). L'enquête a allégué que les employés d'Alstom Italie se seraient livrés à une manipulation de soumissions d'offres au sens de l'article 353 du Code Pénal Italien, notamment en s'associant avec un employé d'ATM pour obtenir des informations techniques confidentielles afin de s'assurer un avantage indu dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour un contrat de 2019 pour le métro de Milan. Alstom n'a finalement pas soumis d'offre pour ce contrat. Alstom Ferroviaria S.p.A a également fait l'objet, dans un premier temps, d'une enquête concernant une violation présumée du décret législatif N° 231/2001 (« décret 231/2001 ») pour ne pas avoir mis en œuvre (ou ne pas avoir appliqué efficacement) un système de contrôle capable d'éviter que ses employés ne se rendent coupables de corruption. Dans le cadre de son retrait des accusations de corruption à l'encontre des deux employés en juillet 2022 (voir ci-dessous), le Procureur Général a émis un décret acquittant formellement la société de l'accusation d'avoir violé le décret 231/2001. Alstom a mené une enquête interne sur les allégations susmentionnées en coordination avec un avocat externe et a pris certaines mesures provisoires en réponse aux allégations du parquet, notamment en suspendant un employé d'Alstom Ferroviaria S.A. (l'un des deux « anciens employés » mentionnés dans cette description). En juillet 2022, le Bureau des Poursuites (i) comme indiqué ci-dessus, a retiré les accusations de corruption à l'encontre des individus (et donc Alstom Ferroviaria S.p.A) et (ii) a cherché à inculper les employés d'Alstom Italie

pour manipulations de soumissions d'offres. En novembre 2022, ATM et la municipalité de Milan se sont jointes à la procédure en tant que parties concernées (« costituzione di parte civile »). En 2023, les deux anciens employés ont conclu un accord de plaider. Les deux employés actuels ont poursuivi leur défense. Ils ont tous les deux été acquittés le 26 septembre 2025. Le jugement complet sera émis d'ici le 26 décembre 2025. A partir de là, l'autorité aura 45 jours pour faire appel.

Espagne

L'autorité espagnole de la concurrence (« CNMC ») a ouvert une procédure formelle à la fin du mois d'août 2018 concernant des irrégularités présumées dans des appels d'offres publics avec l'Administrateur des Infrastructures Ferroviaires Espagnoles (« ADIF ») à l'encontre de huit entreprises concurrentes actives sur le marché espagnol de la signalisation, dont Bombardier European Investments, SLU (BEI) et sa société mère Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited, et Alstom Transporte SA et sa société mère Alstom SA. L'inclusion de la société mère est typique des autorités européennes de la concurrence au début de la procédure. Aucun dirigeant d'Alstom ou de Bombardier n'a été inclus dans le dossier. En septembre 2020, les entreprises ont obtenu l'accès à la communication des griefs dans laquelle CNMC divulgue les preuves recueillies à l'encontre des différents participants à l'entente présumée sur le marché espagnol de la signalisation. Alstom et Bombardier ont tous deux soumis leur document de défense rejetant toutes les allégations de CNMC sur la base de l'absence de preuves. La sous-direction de CNMC a présenté une proposition de résolution à la fin du mois de mars 2021, qu'Alstom et Bombardier ont rejetée. Les deux entreprises ont soumis leur défense au Conseil de CNMC. Le Conseil de CNMC a statué en septembre 2021 sur une amende financière de € 22 millions et une amende de € 3,7 millions respectivement à la filiale d'Alstom et à la filiale de Bombardier Transportation en Espagne. Le Conseil de CNMC a également prononcé une interdiction de participer au marché de l'électricité en Espagne. La portée et la durée de l'interdiction de participer aux marchés publics pour les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation en Espagne doivent encore être fixées par la Commission (Junta Consultiva de Contratación Pública del Estado). Les 29 novembre et 7 décembre 2021, la filiale d'Alstom et la filiale de Bombardier Transportation en Espagne ont respectivement introduit un recours contre cette décision du Conseil de la CNMC devant la Haute Cour Nationale. Le Groupe estime que les motifs de l'appel sont solides. Le 23 septembre 2022, les filiales d'Alstom en Espagne ont déposé leurs demandes respectives dans le cadre de la procédure d'appel qui est en cours. Parallèlement à ces appels, les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation en Espagne ont respectivement demandé à la Haute Cour Nationale, à titre de mesure provisoire, de suspendre l'application de la décision du Conseil concernant (i) le paiement de l'amende financière et (ii) l'interdiction de soumissionner à des appels d'offres publics en Espagne. Le 1er et le 14 février 2022 respectivement, La Haute Cour Nationale a accepté les deux demandes de mesures provisoires et a accordé cette suspension.

Enquêtes en cours liées à Bombardier Transport

Les questions décrites dans cette section concernent des comportements historiques impliquant Bombardier Transportation avant son acquisition par Alstom. Dans le cadre de l'acquisition, Bombardier Inc. (« BI ») a accepté d'indemniser Alstom pour toutes les pertes subies en relation avec une liste et un champ d'application définis de questions de conformité. Les parties ont également convenu que BI aurait le droit de mener et de contrôler la défense de ces questions de conformité, qui comprennent les questions décrites ci-dessous. Après l'acquisition, Alstom a procédé à un examen des politiques et procédures de Bombardier Transport en ce qui concerne les questions de « conformité » ainsi que des contrats spécifiques (celui décrit ci-dessous et d'autres) identifiés à l'avance comme étant « à haut risque » et a pris des mesures correctives. Bombardier Transport a fait l'objet d'un audit de la Vice-présidence de la Banque mondiale chargée de l'intégrité et de plusieurs enquêtes relatives à des allégations de corruption, y-compris par l'Unité d'enquête spéciale (« SIU ») et l'Autorité Nationale de poursuite (« NPA ») en Afrique du Sud. L'enquête précédemment révélée du ministère public suédois n'a à ce jour abouti à aucune charge contre une unité du Groupe (voir ci-dessous en ce qui concerne les employés). L'enquête précédemment révélée du Département de la Justice des États-Unis a été clôturée sans aucune charge le 1 avril 2025. Ces enquêtes ou procédures peuvent déboucher

sur des sanctions pénales, y compris des amendes qui peuvent être importantes, l'exclusion d'entités d'appels d'offres (par exemple, par la Banque mondiale) et des actions de tiers. Alstom continue de coopérer avec les autorités ou institutions compétentes sur ces questions. Les Autorités Suédoises et la Banque Mondiale sont notamment en train d'enquêter sur un contrat conclu en 2013 pour la fourniture d'équipements et de services aux chemins de fer d'Azerbaïdjan pour un montant d'environ \$ 340 millions (principalement financé par la Banque Mondiale) attribué à un consortium composé de la filiale suédoise de Bombardier Transport (BT Suède), d'une filiale russe de Bombardier Transport (avec des actionnaires tiers) et d'un tiers (le « contrat ADY »). La propriété de la filiale a ensuite été transférée à une entité bien établie sur les marchés de la Russie et de la CIS avec laquelle BT Suède avait une relation historique, et dont une filiale avait été ajoutée après l'approbation de l'appel d'offres en tant que sous-traitant du projet. L'incertitude demeure quant aux services fournis par ces entités en échange de certains des paiements qu'elles ont reçus.

Suède

Les autorités suédoises ont entamé une enquête en relation avec le contrat ADY en 2016, et en 2017, elles ont porté plainte contre l'ancien chef des ventes, région Nord, RCS, BT Suède (l'« ancien employé de BTS ») pour corruption aggravée et, alternativement, pour trafic d'influence sur le marché. Les autorités ont allégué que l'ancien employé de BTS avait eu des contacts et une correspondance avec un représentant du tiers membre du consortium qui était également employé par les chemins de fer Azerbaïdjanais pendant la période de l'appel d'offres, en vue d'influencer illicitement le résultat de l'appel d'offres. Après un procès, l'ancien employé de BTS a été acquitté des deux chefs d'accusation en 2017. Les autorités ont fait appel de la décision et le chef d'accusation de corruption aggravée reste en suspens (bien que l'accusé, un ressortissant russe, ne se trouve plus dans le pays). À la suite d'une enquête, les Autorités Suédoises ont porté plainte pour corruption aggravée et complicité à l'encontre d'un autre ancien employé de BT Suède. L'employé a été acquitté en Décembre 2021. L'acquiescement a été confirmé en appel en mai 2023.

Banque Mondiale

La Banque mondiale, par l'intermédiaire de sa Vice-Présidence chargée de l'intégrité (« INT »), a audité le contrat ADY et, en 2018, l'INT a émis une lettre de justification strictement confidentielle à plusieurs entités Bombardier, y compris BT Suède, qui a été divulguée. Cette lettre décrit la position de l'INT concernant les allégations de collusion, de corruption et de fraude dans le contrat ADY et d'obstruction à l'enquête de l'INT. L'INT a informé Alstom en 2023 qu'Alstom restait dans le champ d'application de la procédure et que la procédure avait été transmise au Comité des Sanctions de la Banque mondiale. Ensuite, Alstom a fait une présentation en novembre 2023 à l'INT concernant l'intégration de la conformité de Bombardier Transport et sa revue de conformité effectuée à la suite de la clôture. Dans l'attente de l'évolution de l'audit, il est possible, malgré la coopération d'Alstom à l'enquête post-acquisition, que cela aboutisse sous une forme ou une autre à l'exclusion de Bombardier Transport (ou de son successeur) et/ou de BT Suède de soumissionner pour des contrats financés par la Banque Mondiale pendant un certain nombre d'années.

Afrique du Sud

Le contrat signé en 2014 entre BTSA et Transnet Freight Rail pour la fourniture de 240 locomotives électriques (le « Transnet LSA ») est l'un des nombreux sujets faisant l'objet d'une enquête par le SIU et par le NPA. Transnet LSA a précédemment fait l'objet d'une enquête par la Commission Zondo, qui avait recommandé de poursuivre l'enquête sur certains aspects et individus impliqués. Transnet LSA a fait également l'objet d'un contentieux commercial en cours. À la suite de négociations commerciales entre Alstom et Transnet, les parties ont signé un accord de règlement en août 2023 auquel la SIU est partie (cf. ci-dessous « Contentieux liés à l'exécution du projet - Afrique du Sud »).

Dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés, l'AMF a, en 2021/22, ouvert une enquête relative à la communication financière d'Alstom et à la négociation de ses actions, ainsi qu'à tout instrument financier lié à ses actions, à compter du 1er janvier 2020. L'enquête est toujours en cours.

Contentieux liés à l'exécution de projets

Caltrain (États-Unis)

En 2008, le Congrès des États-Unis a promulgué la loi sur l'amélioration de la sécurité ferroviaire (« Rail Safety Improvement Act of 2008 » ou « RSIA ») qui a rendu obligatoire la mise en œuvre de systèmes de contrôle positif des trains (« PTC ») sur, entre autres, toutes les lignes principales sur lesquelles des transports ferroviaires interurbains ou de banlieue sont régulièrement assurés. Pour se conformer à la RSIA, la Peninsula Corridor Joint Powers Board (« JPB ») a sollicité des propositions pour mettre en œuvre le système PTC pour le système ferroviaire de banlieue qui va de San Francisco à San Jose, en Californie (« Caltrain »). Le groupe Parsons Transportation (« Parsons ») a été le soumissionnaire retenu et a conclu un contrat avec JPB en décembre 2011, et a ensuite conclu un contrat de sous-traitance avec GE Transportation Systems Global Signaling, LLC (« GE Signaling ») dans le cadre duquel GE Signaling fournirait l'électronique embarquée, les logiciels et autres composants et services connexes. Le 2 novembre 2015, Alstom Transport a acquis GE Signaling, y compris le projet Caltrain dans le cadre duquel Alstom Signaling Operations LLC (« Alstom ») est devenue l'entité contractante. Le 20 février 2017, JPB a résilié le contrat de Parsons pour faute en raison de retard important présumé dans l'exécution du contrat. À la réception de l'avis de résiliation de JPB, Parsons a suspendu l'exécution du contrat d'Alstom au titre du contrat de sous-traitance d'une valeur de \$ 40,2 millions (€ 34,2 millions). Peu de temps après la notification de résiliation, Parsons a intenté un procès contre JPB pour résiliation abusive devant la Cour Supérieure de Californie et JPB a introduit une demande reconventionnelle pour rupture de contrat. En décembre 2017, Alstom a été attiré au procès en vertu d'une demande reconventionnelle déposée à son encontre par Parsons. En réponse, Alstom a répondu à la demande reconventionnelle et a déposé sa propre demande reconventionnelle contre Parsons.

Parsons et JPB ont par la suite réglé leur différend et Parsons a modifié sa plainte contre Alstom afin d'y incorporer les réclamations de JPB, y compris des allégations de négligence et d'abus de confiance. Le procès entre Alstom et Parsons a débuté le 15 mars 2022, mais en raison des restrictions imposées par le Covid-19 dans les tribunaux californiens et de l'affectation temporaire du juge, les plaidoiries n'ont eu lieu que le 15 juin 2023.

Le 28 novembre 2023, la Cour a publié une proposition de décision (« PSOD »), qui est une décision préliminaire. Alstom et Parsons ont déposé des objections à la PSOD. En juillet 2024, la Cour a confirmé sa décision préliminaire et a publié son jugement final, en vertu duquel Parsons a droit à un paiement de \$ 40,1 millions (€ 34,1 millions) de la part d'Alstom et JPB a droit à un paiement de \$ 62,5 millions (€ 53,2 millions) de la part d'Alstom. Alstom a émis une caution pour retarder l'exécution du jugement.

En août 2024, Alstom a déposé une requête pour un nouveau procès (une requête procédurale visant à préserver les questions pour l'appel) et Parsons a déposé une requête pour modifier le jugement afin d'inclure les intérêts avant jugement. En septembre 2024, la Cour a décidé que Parsons avait droit à \$ 34 millions (€ 29 millions) en intérêts avant jugement et a refusé la requête d'Alstom pour un nouveau procès. Le 1er octobre 2024, Alstom a déposé un avis d'appel et Parsons a déposé un avis de contre-appel le 21 octobre 2024. Le dossier d'appel a été soumis le 17 avril 2025 par Alstom et Parsons a soumis sa

réponse et son dossier de contre-appel en août 2025. Une décision n'est pas attendue avant le milieu ou la fin de l'année 2026.

Afrique du Sud

Le 17 mars 2014, Bombardier Transportation South Africa (« BTSA ») a conclu un accord visant à fournir 240 locomotives électriques à Transnet (le « BTSA/Transnet LSA »). L'accord BTSA/ Transnet LSA fait partie du projet de 1 064 locomotives de Transnet conclu entre Transnet et quatre équipementiers, dont BTSA. Le 9 mars 2021, Transnet et la SIU, alléguant des illégalités et des irrégularités dans la procédure de passation de marché et l'attribution subséquente du projet des 1 064 locomotives, ont lancé une procédure de recours auprès de la Haute Cour d'Afrique du Sud pour, entre autres, l'examen et l'annulation des LSA respectifs conclus avec les quatre équipementiers, y compris BTSA. Les mesures demandées par Transnet en ce qui concerne BTSA sont les suivantes: (i) la révision et l'annulation de l'accord BTSA/Transnet LSA; (ii) le droit pour Transnet de conserver les locomotives livrées par BTSA; et (iii) que BTSA soit condamnée à restituer à Transnet les acomptes et les bénéfices et/ou les bénéfices excédentaires réalisés lors de la fourniture des locomotives.

À la suite de négociations commerciales entre Alstom et Transnet, les parties ont signé un accord de règlement en août 2023 auquel le SIU est partie prenante. Les parties sont en train de mettre en œuvre l'accord de règlement, qui a exigé la vérification des méthodologies utilisées pour calculer certaines conditions commerciales convenues dans cet accord de règlement. À l'issue de ce processus de vérification, les parties (Transnet, BTSA et le SIU) s'adresseront conjointement à la Haute Cour d'Afrique du Sud pour : faire de l'accord de règlement une décision de justice; confirmer la rétention par Transnet des locomotives qui lui ont été fournies par BTSA dans le cadre de la Transnet LSA; et confirmer que BTSA peut continuer à fournir et à livrer des locomotives à Transnet conformément à la Transnet LSA. Ces questions font également l'objet d'une enquête du ministère de la justice et de la NPA, comme indiqué ci-dessus. Une déclaration conjointe sera soumise au tribunal pour lui demander d'approuver l'accord de règlement et de clore la procédure de mise à l'écart entre les parties. Des discussions finales sont en cours avant la soumission de cette déclaration conjointe au tribunal.

Eurotunnel – France

Une procédure d'arbitrage a été lancée par Eurotunnel le 30 avril 2025, suite à la résiliation par Alstom de leur contrat concernant le programme de modernisation à mi-vie des voitures passagers. Le tribunal arbitral a été formé et l'arbitrage entre dans sa phase préliminaire.

Acquisition de Bombardier Transport – Procédure d'Arbitrage

Dans le cadre de l'acquisition de Bombardier Transport (« BT »), le 29 janvier 2021, Alstom a identifié plusieurs violations par Bombardier Inc. (« BI ») de ses obligations en tant que Vendeur dans le cadre du protocole d'accord du 17 février 2020 (amendé et mis à jour le 30 mars 2020) et de l'accord de vente et d'achat daté du 26 septembre 2020 (modifié le 28 janvier 2021).

Le 15 avril 2022, Alstom a déposé une demande d'arbitrage contre BI auprès de la Chambre de Commerce Internationale (conformément aux accords des parties). Les demandes d'Alstom à l'encontre de BI concernent les violations des engagements provisoires en vigueur avant l'achèvement, des violations de garantie et des réclamations relatives au calcul du prix d'achat final. Alstom soutient notamment que les actions de BI avant l'achèvement ont augmenté de manière injustifiée le prix d'achat payé par Alstom, et que les manquements de BI à diverses obligations ont causé des pertes supplémentaires à Alstom. Le 24 juin 2022, BI a déposé sa réponse à la demande d'arbitrage, rejetant les demandes d'Alstom et avançant des demandes reconventionnelles. En ce qui concerne les demandes reconventionnelles, en particulier, BI allègue qu'Alstom a tenté de minimiser le prix qu'elle devrait payer à BI à la clôture, en violation d'obligations contractuelles et non contractuelles, ce que

nie Alstom. Le tribunal arbitral a été constitué par la Chambre de commerce internationale le 26 août 2022. En octobre 2022, le tribunal a établi un calendrier de procédure. Suite à la modification en janvier 2025 du calendrier de procédure, les audiences sur le fond sont prévues de se tenir en deux sessions d'environ 2-3 semaines chacune entre avril et juin 2026.

Vente des activités Énergie d'Alstom en novembre 2015

Enfin, il convient de noter qu'en reprenant les activités d'Alstom dans le domaine de l'énergie en novembre 2015, General Electric s'est engagé à assumer tous les risques et passifs exclusivement ou principalement associés à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver tous les risques et responsabilités associés aux activités non transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée pour une durée de 30 ans et de réallocation d'actifs (« wrong pocket ») ont été mis en place pour garantir que, d'une part, les actifs et les passifs associés aux activités énergétiques vendues soient effectivement transférés à General Electric, et que, d'autre part, les actifs et les passifs qui ne sont pas associés à ces activités soient supportés par Alstom. De ce fait, les conséquences des contentieux qui étaient en cours au moment de la vente associées à ces activités transférées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées contre Alstom et relatives aux activités transférées. Pour cette raison et étant donné qu'Alstom ne gère plus ces litiges, Alstom cesse de les inclure dans cette section. Il n'y a pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui sont en suspens ou dont le Groupe est (à sa connaissance) menacé, qui pourraient avoir, ou auraient eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

K. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 24. PARTIES LIEES

Il n'y a aucune évolution significative dans les transactions avec les parties liées sur le semestre clos au 30 septembre 2025.

NOTE 25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe n'a identifié aucun événement postérieur à la clôture à signaler, autre que les éléments déjà décrits dans les notes précédentes.

NOTE 26. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société mère	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM SA	France	-	Société mère
Sociétés opérationnelles			
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Ubunye (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
BOMBELA ELECTRICAL AND MECHANICAL WORKS (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
BOMBELA MAINTENANCE (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
ALSTOM Rolling Stock SA Pty Ltd	Afrique du Sud	74	Intégration globale
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (RF) (PTY) LTD	Afrique du Sud	70	Intégration globale
ALSTOM Algérie « Société par Actions »	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Grid Algérie SPA	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Bahntechnologie Holding Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Drives GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Signal GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
VGT VORBEREITUNGSGESELLSCHAFT TRANSPORTTECHNIK GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
WLH BETEILIGUNGS-GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Arabia Transportation Limited	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Middle East and North Africa Regional Headquarter	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Argentina S.A.	Argentine	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Customer Support) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Vlocity Maintenance) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Holdings Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL PTY LTD	Australie	100	Intégration globale
REGIONAL ROLLING STOCK MAINTENANCE COMPANY PTY LIMITED	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Austria GmbH	Autriche	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Azerbaijan LLC	Azerbaïdjan	100	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings LP	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investments GP Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investments GP Manitoba Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Participation Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Western Pacific Enterprises Electrical Installation General Partnership	Canada	51	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Management and Consulting (Beijing) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale

ALSTOM Transportation Railway Equipment (Qingdao) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Chengdu ALSTOM Transport Electrical Equipment Co., Ltd. (CATEE)	Chine	60	Intégration globale
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60	Intégration globale
Hefei ALSTOM Rail Transport Equipment Company Limited	Chine	60	Intégration globale
ALSTOM Qingdao Railway Equipment Co., Ltd.	Chine	51	Intégration globale
XI'AN ALSTOM YONGJI ELECTRIC EQUIPMENT CO., LTD	Chine	51	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation China Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Colombia S.A.S.	Colombie	100	Intégration globale
ALSTOM Korea Transport Ltd	Corée du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Métro d'Abidjan	Côte d'Ivoire	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark NT Maintenance ApS	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Transport International For Contracting	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Egypt for Transport Projects SAE	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Railways Components JSC	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM ATEINSA, SA	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Movilidad, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Ametsis, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Services Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport USA Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
AUBURN TECHNOLOGY, INC.	États-Unis	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL, INC	États-Unis	100	Intégration globale
SOUTHERN NEW JERSEY RAIL GROUP L.L.C.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSKAW LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
ALSTOM Crespin SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Executive Management	France	100	Intégration globale
ALSTOM Flertex SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100	Intégration globale
ALSTOM Hydrogène SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Ibre	France	100	Intégration globale
ALSTOM Kleber Sixteen	France	100	Intégration globale
ALSTOM Leroux Naval	France	100	Intégration globale
ALSTOM Network Transport	France	100	Intégration globale
ALSTOM Omega 1	France	100	Intégration globale
SOCIETE DE MAINTENANCE DU TUNNEL LYON-TURIN	France	100	Intégration globale
ALSTOM Shipworks	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100	Intégration globale
ETOILE KLEBER	France	100	Intégration globale
LORELEC	France	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL FRANCE	France	100	Intégration globale
STATIONONE	France	100	Intégration globale
ALSTOM Réassurance	France	100	Intégration globale

CENTRE D'ESSAIS FERROVIAIRES	France	96	Intégration globale
INTERINFRA (COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES)	France	50	Intégration globale
J&P AVAX SA - ETETH SA - ALSTOM TRANSPORT SA	Grèce	34	Intégration globale
ALSTOM Hungary Kft.	Hongrie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	74	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde	70	Intégration globale
ALSTOM Khadamat S.A.	Iran	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Ireland Ltd	Irlande	100	Intégration globale
ALSTOM Israel Ltd.	Israël	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Services Italia S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL ITALIA S.R.L.	Italie	100	Intégration globale
ELECTROVOZ KURASTYRU ZAUITYY LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
ALSTOM Baltics SIA	Lettonie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	Intégration globale
ALSTOM Railways Maroc	Maroc	100	Intégration globale
BOMBARDIER TRANSPORT MAROC S.A.S	Maroc	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT ENSAMBLES MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT MÉXICO CONTROLADORA, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT PERSONAL MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
AT NIGERIA LIMITED	Nigeria	100	Intégration globale
ALSTOM Enio ANS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Transportation New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Private) Limited	Pakistan	100	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100	Intégration globale
ALSTOM Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Traction B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Vastgoed B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Peru S.A.	Pérou	100	Intégration globale
ALSTOM (Shared Services) Philippines, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Construction Philippines, Inc	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Philippines Systems, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Polska Spolka Akcyjna	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviária Portugal, S.A.	Portugal	100	Intégration globale
ALSTOM Proyectos de Transporte, S.R.L.	République Dominicaine	100	Intégration globale
ALSTOM Czech Republic a.s.	République Tchèque	98	Intégration globale
ALSTOM GCC Romania S.R.L.	Roumanie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA.	Roumanie	93	Intégration globale
ALSTOM (Investment) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM (Litchurch) Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Academy for Rail	Royaume-Uni	100	Intégration globale

ALSTOM Electronics Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Engineering and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Product and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Service Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Global Holding) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK CIF Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK VP Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
CROSSFLEET LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
INFRASIG LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
PRORAIL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
SOUTH EASTERN TRAIN MAINTENANCE LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST SERVICE PROVISION LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST TRAINCARE LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) LIMITED	Royaume-Uni	70	Intégration globale
RESOURCE TRANSPORTATION LLC	Russie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Holdings) Systems Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Information Systems AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Signal) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Signal) Sweden HB	Suède	67	Intégration globale
ALSTOM Network Schweiz AG, ALSTOM Network Switzerland Ltd, ALSTOM Network Suisse SA	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schweiz AG, ALSTOM Suisse SA, ALSTOM Switzerland Ltd.	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM T&T Ltd	Trinité et Tobago	100	Intégration globale
ALSTOM Ulasim Anonim Sirketi	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Raylı Sistem Sanayi Anonim Şirketi	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Signalling, Limited Liability Company	Ukraine	100	Intégration globale
ALSTOM Venezuela, S.A.	Venezuela	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Vietnam Ltd	Vietnam	100	Intégration globale
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38	Opération conjointe
ISITHIMELA RAIL SERVICES (PTY) LTD.	Afrique du Sud	50	Mise en équivalence
BOMBELA TKC (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	25	Mise en équivalence
CITAL	Algérie	49	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport (Maintenance) Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence

NGR HOLDING COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
NGR PROJECT COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
TRANSED O&M PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	60	Mise en équivalence
GRUPE PMM OPERATIONS AND MAINTENANCE G.P. / GROUPE PMM OPÉRATIONS ET MAINTENANCE S.E.N.C.	Canada	50	Mise en équivalence
ONxpress Transportation Partners Inc.	Canada	25	Mise en équivalence
TRANSED PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	10	Mise en équivalence
ALSANEO L7 SPA	Chili	50	Mise en équivalence
ALSTOM Sifang (Qingdao) Transportation Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
BOMBARDIER NUG SIGNALLING SOLUTIONS COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
CHANGCHUN CHANGKE ALSTOM RAILWAY VEHICLES COMPANY LTD.	Chine	50	Mise en équivalence
CRRC PUZHEN ALSTOM TRANSPORTATION SYSTEMS LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
Jiangsu ALSTOM NUG Propulsion System Co Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
SHENTONG ALSTOM (SHANGHAI) RAIL TRANSIT VEHICLE COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
GUANGZHOU CHANGKE ALSTOM RAIL TRANSIT EQUIPMENT COMPANY LTD	Chine	50	Mise en équivalence
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Jinan) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Beijing) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Chengdu) Co., Ltd	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Zhengzhou) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Transport Company Limited	Chine	40	Mise en équivalence
CASCO Signal (Wuhan) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xi'an) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xuzhou) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
Wuhan Intelligence Metro Technology Co., Ltd.	Chine	7	Mise en équivalence
BTREN MANTENIMIENTO FERROVIARIO S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
IRVIA MANTENIMIENTO FERROVIARIO, S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS HOLDCO, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
SPEEDINNOV	France	76	Mise en équivalence
ORA L15	France	20	Mise en équivalence
GREEN LINE MAINTAINER LTD	Israël	20	Mise en équivalence
HN - LIGHT RAIL LINE LTD	Israël	20	Mise en équivalence
JCL - JERUSALEM CITY LIGHTRAIL LTD (*)	Israël	20	Mise en équivalence
NOFIT RAIL LTD	Israël	25	Mise en équivalence
TMT - TLV METROPOLITAN TRAMWAY LTD	Israël	20	Mise en équivalence
MAINTRAINS S.R.L.	Italie	50	Mise en équivalence
LLP JV KAZELEKTROPRIVOD	Kazakhstan	50	Mise en équivalence
MALOCO GIE	Maroc	70	Mise en équivalence
RAIL ENGINEERING SP. Z O.O.	Pologne	60	Mise en équivalence
ABC ELECTRIFICATION LTD	Royaume-Uni	33	Mise en équivalence
FIRST LOCOMOTIVE HOLDING AG (*)	Suisse	15	Mise en équivalence
IFB INSTITUT FUR BAHNTECHNIK GMBH	Allemagne	7	Titre non consolidé
RTA RAIL TEC ARSENAL FAHRZEUGVERSUCHSANLAGE GMBH	Autriche	44	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA, S.A.	Espagne	24	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA DEL BESOS SA	Espagne	21	Titre non consolidé
ALBALI SEÑALIZACIÓN, S.A.	Espagne	12	Titre non consolidé

MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD COMPANY, LLC	États-Unis	20	Titre non consolidé
SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DU TRANSPORT SUR VOIE RÉSERVÉE DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE (S.T.V.R) S.A	France	39	Titre non consolidé
RESTAURINTER	France	35	Titre non consolidé
FRAMECA - FRANCE METRO CARACAS	France	26	Titre non consolidé
MOBILITE AGGLOMERATION REMOISE SAS	France	17	Titre non consolidé
CADEMCE SAS (*)	France	16	Titre non consolidé
OC`VIA CONSTRUCTION	France	12	Titre non consolidé
OC`VIA MAINTENANCE	France	12	Titre non consolidé
4iTEC 4.0	France	10	Titre non consolidé
AIRE URBAINE INVESTISSEMENT	France	4	Titre non consolidé
CAMPUS CYBER	France	3	Titre non consolidé
SUPERGRID INSTITUTE SAS	France	3	Titre non consolidé
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - C.I.M.	France	1	Titre non consolidé
CISN RESIDENCES LOCATIVES	France	1	Titre non consolidé
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE LE PHÉNIX THÉÂTRE DE VALENCIENNES	France	1	Titre non consolidé
SOCIETE IMMOBILIERE DE VIERZON	France	1	Titre non consolidé
VALUTEK S.A.	France	1	Titre non consolidé
EASYMILE HOLDING	France	0	Titre non consolidé
PARS SWITCH	Iran	1	Titre non consolidé
CYLUS CYBER SECURITY LTD.	Israël	10	Titre non consolidé
METRO 5 SPA	Italie	9	Titre non consolidé
TRAM DI FIRENZE S.p.A.	Italie	9	Titre non consolidé
CRIT SRL	Italie	1	Titre non consolidé
CONSORZIO ELIS PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE SUPERIORE	Italie	0	Titre non consolidé
SUBURBANO EXPRESS, S.A. DE C.V.	Mexique	11	Titre non consolidé
KRAKOWSKIE ZAKLADY AUTOMATYKI S. A.	Pologne	12	Titre non consolidé
KOLMEX SA	Pologne	2	Titre non consolidé
IDEON S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
INWESTSTAR S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
NORMETRO ACE AGRUPAMENTO DO METROPOLITANO DO PORTO	Portugal	25	Titre non consolidé
TRAMLINK NOTTINGHAM (HOLDINGS) LIMITED	Royaume-Uni	13	Titre non consolidé
WHEREISMYTRANSPORT LIMITED	Royaume-Uni	3	Titre non consolidé
ARGENTINE CLUB LIMITED	Royaume-Uni	1	Titre non consolidé

(*) En cours de liquidation.